# [illegible]ABEILLE.

[illegible] PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR [illegible] JÉROME BAYON.

[illegible] MATIN), 31 DÉCEMBRE 1831.


[illegible] sommes autorisés à annoncer Mr. [illegible], comme candidat à la place [illegible] en remplacement de M[illegible], commissionnaire.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M[illegible], comme candidat à la place de représentant en remplacement de Mr. C. C. Claiborne, démissionnaire.

## INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible] décembre.

Vu la fête du 1er. de l'an, demain dimanche; *L'Abeille* ne paraîtra pas Lundi, prochain.

M. Campigny a débuté, jeudi, au Théâtre d'Orléans, dans la *Dame Blanche*, devant un auditoire assez nombreux. Il y aurait de la précipitation et même de l'inconvenance à se prononcer irrévocablement sur le compte d'un acteur qui arrive, il y a à peine quelques jours, d'un très long voyage, et qui paraît pour la première fois devant un public qui lui est tout-à-fait inconnu; la vue de tous ces visages sur les [illegible], poussé par un sentiment bien naturel, il cherche à lire l'impression qu'il produit, lui impose nécessairement un certain malaise et l'empêche quelquefois de déployer toutes ses ressources. Néanmoins, comme M. Campigny est depuis long-temps lancé dans la carrière qu'il suit, il nous est permis de supposer qu'un début n'est pas chose nouvelle pour lui, et nous pouvons, sans trop de rigorisme, prendre acte de sa première apparition ici, nous réservant de modifier notre opinion selon qu'il sera nécessaire après que nous aurons fait plus ample connaissance avec lui.

Cette part faite à l'humaine faiblesse, nous nous sentons plus à l'aise pour nous expliquer sur le débutant. Or, malgré l'ardeur avec laquelle les yeux du parterre se jetaient au-devant du nouveau venu, malgré cette avide faim d'impressions nouvelles qui tiraillait tous les nerfs, il nous semble que l'entrée de M. Campigny n'a pas fait merveille; son physique ne prévient pas en sa faveur.—On ne se refait pas, disait chacun; attendez, vous allez l'entendre.—A la bonne heure. Mais il faut bien le dire, George a gagné assez peu; dans ce rôle, auquel deux artistes qui l'ont précédé avaient donné un certain cachet, il a paru un peu trivial et *monotone*, monotone comme un acteur auquel on est habitué depuis long temps; et les applaudissemens qu'il a provoqués étaient dûs plutôt à la bienveillance qu'à l'enthousiasme. La pose de M. Campigny est gênée; son jeu n'est pas forcé, mais il est presque nul; sa diction n'est pas bien nette; sa voix a de la douceur et de l'agrément, mais peu d'étendue. Il a chanté avec goût plusieurs morceaux, entr'autres *Ah, quel plaisir d'être soldat*, et le solo du second acte, *Viens gentille dame;* mais son organe manque de flexibilité pour la roulade, il lui sera prudent de ne pas la prodiguer. M. Campigny fera passablement sa partie dans l'opéra, comme chanteur, mais il nous semble que le parterre l'a déjà jugé comédien médiocre. Cependant il ne manque pas d'intelligence; on voit que les intentions de l'acteur ne lui échappent pas; ainsi, avec de l'étude, il dépendra de lui de faire encore mieux.

Le public a revu avec plaisir Mmes. Milon et Paradol, la première dans le rôle d'*Anna*, et la seconde dans celui de la fermière; quelque forme qu'emprunte celle-ci, elle est toujours pétillante d'esprit et de grâce; la voix de Mme. Milon n'a rien perdu de sa fraîcheur et de sa pureté, et nous ne pouvons que regretter qu'elle nous ait privés du plaisir d'entendre l'ariette du troisième acte, qui lui a déjà valu des applaudissemens.—On a remarqué encore avec peine d'autres coupures dans ce bel opéra, auquel on ne devrait toucher qu'avec précaution.

N'ayant pas assisté à la représentation de la seconde pièce, nous ne pouvons en faire mention.

*( Communiqué. )*

Le public avec beaucoup de patience, a souvent assisté aux nombreuses représentations de [illegible] mais qui l'ont fatigué quand [illegible] nouveautés. Il ne faut [illegible] genre du second ordre, et ma[illegible] que nous avons pour les acteurs de l'opéra [illegible] vaudeville, nous voudrions de tems à autre voir remonter la comédie et reparaître dans la tragédie des acteurs dont les talents distingués ont si souvent mérité les éloges d'un public éclairé. Les personnes qui depuis tant d'années soutiennent le théâtre demandent à M. Davis un spectacle dans les goûts du peuple Louisianais, et elles ont droit de croire qu'il ne se refusera pas à leurs désirs.

On nous a assuré que M. ARISTIPPE était engagé; certes le directeur ne pouvait pas mieux satisfaire aux vœux du public. Nous aurons enfin un spectacle varié, et, sans dédaigner l'opéra et le vaudeville, nous aurons la tragédie et nous pouvons nous attendre à voir représenter, outre nos chefs-d'œuvre classiques, ces drames nouveaux qui attirent l'attention des littérateurs modernes, et qu'on ne peut bien juger qu'après les avoir vu jouer par des acteurs qui ont assez de talent pour comprendre, saisir et rendre, dans toute leur beauté, ces caractères historiques qu'ils doivent représenter sur la scène.

[illegible]

U[illegible] devant vous pour occuper [illegible] emplois qui sont la source du des[illegible] du pays, sur que connaissant vos vrais intérêts, vous vous empresserez à chercher les motifs qui vous le rendent recommandable.

Louisianais, personne plus que lui n'a pu approfondir les avantages qui résulteraient pour nous, d'employer dans notre administration des hommes mûris par l'*expérience*, et qui par leurs talents et leur attachement au pays ne peuvent que lui être utiles. En entrant dans cette lice électorale, nous devons considérer le mérite des candidats, et chacun sait que Bernard Marigny, en pilote habile, a déjà [illegible] plusieurs fois sur l'horizon politique du pays qui l'a vu naître. Rappeler ici les services qu'il a [illegible], ce serait rappeler ce que l'on a déjà dit, [illegible] services sont trop bien gravés dans le cœur de ses concitoyens pour craindre qu'ils soient oubliés au jour de l'élection. Nous ne sommes plus au temps où de vieilles querelles divisaient notre population; et comme Américains ne sommes nous pas tous unis, ne formons-nous pas une phalange impénétrable? Mr. Bernard Marigny [illegible] a déjà rendu des services qu'on ne pourra oublier; et si nous n'oublions pas le bienfait que nous avons reçu de lui, combien en devons-nous plus attendre! Les [illegible] la Louisiane, guidée par des hommes tels que Marigny, ne manquera pas sa destinée, elle parviendra au plus haut dégré de gloire et de prospérité! Votons donc pour lui, et en lui donnant notre vote, qu'il mérite à tant d'égards, soyons convaincus que nous faisons un acte de citoyen.

UN [illegible]ANAIS.

[illegible] demain à 1 heure de l'après-midi.

Au Public de la Nouvelle-Orléans.

Dans ce pays, qui par la richesse de son sol ne s'est pas trouvé dans la nécessité de devenir manufacturier, les acides, les matériaux et les divers accessoires indispensables pour une ascension aérostatique sont beaucoup plus chers qu'en Europe et qu'au Nord; néanmoins je n'ai eu aucune crainte de m'engager, sans une souscription préalable, dans les dépenses nécessaires pour l'expérience que j'ai annoncée au public, persuadé que tout art stérile [illegible] a consacré ses études et ses veilles à la recherche de l'amélioration des sciences, n'a jamais compté en vain sur le patronage et le concours du public américain; plein de confiance, j'en appelle donc pour la première fois [illegible] générosité accoutumée, espérant qu'elle me mettra en état de poursuivre mon essai de la direction des aérostats si longtemps et si vainement cherchée dans la vieille et monarchique Europe.

La configuration du pays, jointe à la rigueur de la saison, rendent très-périlleuse ma descente; je me recommande aux personnes voisines de l'endroit où le hasard me la fera effectuer, espérant qu'en cas d'un danger inévitable elles me porteront les secours dont je pourrai avoir besoin.... Louisianais, solliciter votre philantropie, votre humanité, c'est parler un langage qui fait écho dans vos cœurs. Je réclame donc pour dimanche, toute votre indulgence et quelques-uns de vos suffrages; votre amour pour les sciences et les arts libéraux me fait tout attendre de votre bienveillante protection.... Quelle ame assez tiède pourrait ne pas s'enthousiasmer d'un noble orgueil, en aspirant aux suffrages d'un peuple libre! Puissent mes efforts m'en rendre digne, *c'est la plus noble récompense, la plus belle étrenne qu'ambitionne*

*L'Aëronaute* A. THÉODORE,
*Canonnier du Bataillon d'Artillerie de la Légion de la Louisiane.*

ST. MARTINVILLE, 24 décembre.
*Assemblée Jacksoniste.*

Nous apprenons qu'une assemblée des amis de la présente administration, aura lieu, lundi prochain, dans la paroisse Lafayette, afin de nommer des délégués à la convention qui doit s'assembler à la nouvelle-Orléans le 8 janvier prochain. *(Gaz. des Attakapas.)*

BATON-ROUGE, 27 décembre.

*Terrible accident.*—Dans la matinée de jeudi dernier, le tuyau de la [illegible] du bateau-à-vapeur *Stranger* a crevé, à deux milles environ de Plaquemine, trois des *chauffeurs* ont été tués à l'instant même et un quatrième a été tellement brûlé, qu'il n'y a pas d'espoir qu'il en échappe. Le second, M. Hale, a été blessé grièvement, sa vie n'est cependant pas en danger. Un individu s'est élancé dans le fleuve, et a nagé pendant près d'un demi mille avant qu'on soit venu à son secours. Le steamboat marchait au moment où cet accident est arrivé; le Planter qui se trouvait alors à peu de distance s'est arrêté et a remorqué le Stranger jusqu'à Plaquemine. Nous tenons ces détails de quelques passagers qui étaient à bord du Planter. *(Gazette.)*

## EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 26 octobre.

La proposition du général Lamarque pour l'organisation de la garde nationale mobile a été repoussée aujourd'hui à une assez forte majorité.

Nous l'avions prévu dès hier: cette proposition, toute prudente qu'elle était, n'avait plus de chances d'être accueillie. La majorité, dédaignant la terreur *trop légitime du pays*, s'est fiée au calculs de M. Thiers, qui a su lui persuader que l'Europe ne pouvait mettre en ligne contre nous que 400,000 hommes tout au plus! Il est avéré cependant que, sans compter toutes les masses qui stationnent dans les provinces rhénanes, dans le Piémont, dans le Tyrol, sans compter le contingent toujours prêt de la confédération germanique, la Prusse et l'Autriche ont réuni sur leurs frontières de Pologne plus de 160,000 hommes, tandis que la Russie en lançait 180,000 dans le grand-duché de Varsovie, la Lithuanie et les autres provinces insurgées. Quoi qu'en puisse dire M. Thiers, ceux qui portent à 1,200,000 hommes les forces disponibles de l'Europe sont plus près que lui de la vérité. Mais M. Thiers a sans doute voulu faire preuve de ce rare talent de grouper des chiffres dont il parlait à la dernière session, et qu'il n'a point oublié à celle-ci.

M. Mauguin, grave et sérieux comme le devoir [illegible] la discussion, l'a dit au ministère et à ses [illegible], si l'Europe semble aujourd'hui amnistier notre révolution, c'est qu'elle a plus gagné à la paix à tout prix acceptée du gouvernement français, qu'elle n'aurait pu gagner à la guerre. Par une campagne contre la France, elle n'aurait *pas pu réduire si facilement la révolution d'Italie*, amener celle de Belgique si près d'une restauration, ni remettre la Pologne sanglante aux fers de la Russie. Nous ne croyons pas à ces prétendus libéralismes de troupes dont parle aujourd'hui la *Gazette d'Augsbourg*; mais, nous le déclarons, si l'Europe nous accorde momentanément la paix, il faut que le ministère lui ait donné des assurances bien positives de *notre sagesse*. Nous concevons, après tout, qu'à garanties égales, la sainte alliance s'accommode du gouvernement de fait de Louis Philippe aussi-bien que de celui des Bourbons.

M. Thiers, venant conjurer la France d'accepter les palmes de la paix, ces palmes que nul peuple n'a cueillies avant elle, plus belles selon lui que celles de Novi et d'Austerlitz, nous a rappelé le juif frappant au visage le Christ garotté, lui donnant un sceptre de roseau, une couronne d'épines, et le nommant roi au milieu des huées et des insultes dont les juifs l'accablent à l'envi. *(National.)*

PARIS, 25 octobre.

Le laborieux enfantement des nouveaux pairs n'est pas encore arrivé à terme; il paraîtrait même que le ministère recule devant les difficultés sans nombre qu'il a rencontrées, et que cette grande affaire est toujours en discussion, sans qu'on ait pu jusqu'à présent arriver à une solution quelconque.

On hésite aujourd'hui à user d'un droit qu'on n'a pas, et les pairs des cent-jours, qui se croyaient à la veille de rentrer au Luxembourg, se trouvent ajournés. Un avis a été ouvert, qui d'abord séduit, mais qui pourtant n'est pas définitivement adopté. Afin d'entrer dans ce qu'on appelle un système de quasi-légalité, on a proposé de *nommer* des pairs nouveaux, en choisissant seulement parmi les fonctionnaires et grands propriétaires remplissant les conditions imposées par les catégories de la chambre des députés. Cette fournée irait immédiatement renforcer au noble faubourg le parti ministériel, et l'aiderait à faire passer la loi, et même, au besoin, à la modifier au gré de ceux qui l'ont combattue.

Pendant qu'on discute sur les moyens à mettre en usage pour sortir du labyrinthe où l'on s'est jeté, les négociations, les démarches, les prières, les menaces sont employées jour et nuit auprès des anciens pairs; on a calculé que si la loi était présentée, cent dix pairs prendraient part à la délibération; sur ces cent dix votans, cinquante, dit-on, ont promis d'accepter le projet et cinquante sont résolus à le rejeter; il resterait donc la sorte dix voix flottantes qui feront la majorité après laquelle on court. Hier au soir, on se croyait sur le point de la saisir, mais on ne la tient pas encore. L'affaire en est là.

—Quelques amis du ministère, ne sachant comment incriminer les émigrés espagnols et italiens, ont l'intention, à ce qu'on assure, de dire à la chambre des députés, que le nombre de ceux-ci arrêtés dans les dernières émeutes, allait au-delà de cinquante. Nous sommes autorisés par ces patriotes à démentir cette allégation et à défier qui que ce soit, de donner le nom de ces émigrés qu'on suppose avoir été arrêtés, et d'indiquer le jour et le lieu de leur arrestation. *(Constitutionnel.)*

—Plusieurs [illegible] portugais, réfugiés en France, ont reçu [illegible] se rendre dans les ports où se prépare l'expédition des constitutionnels contre don Miguel. *(Jour. du Havre.)*

—On demande de Nantes, le 21 octobre:

"Dans la journée d'hier, un gendarme en ordonnance revenait de [illegible] à Nantes; à environ une lieue au-delà du Port-Saint-Père, il a été assailli par une bande d'une quinzaine de chouans, qui lui ont tiré plusieurs coups de fusil, dont heureusement aucun n'a été atteint. Le gendarme, après leur avoir riposté par deux coups de pistolet, a échappé à leur poursuite, en se dirigeant au grand trot de son cheval vers le Port-Saint-Père.

Ce matin un détachement composé de quinze hommes de gendarmerie et de vingt-cinq soldats de la ligne sont partis de Nantes pour se mettre à la poursuite des brigands. *(Le Breton.)*

PARIS, 27 Octobre.

Nous parlerons en peu de mots de la séance d'hier. Nous sommes sous l'impression de sentimens douloureux, qui nuiraient peut-être à l'impartialité de notre récit. Proscrit nous-même pour cause politique, en 1815, nous avons réclamé le droit d'asile, en termes dont les réfugiés espagnols et italiens sont restés bien loin. Et cependant, avec notre énergie sympathisait l'hospitalité du peuple chez lequel nous étions venus chercher un refuge. Il ne vint à l'idée d'aucun ministre d'appeler injurieuses les expressions arrachées par l'injustice politique à un sentiment bien naturel, et, nous osons le dire, à une noble infortune.

Les débats, toutefois, n'ont pas été sans nous laisser un regret bien pénible; ce n'est pas celui qui naissait d'abord du langage froid et positif de notre ministère; nous y sommes accoutumés depuis le drame miraculeux et sanglant de la Pologne; mais il y avait à la chambre un Franç is qui pouvait raconter comment la police calomnie pour les perdre les victimes des réactions, comment on transforme en perturbateurs éternels ceux qui ont fui le sol de la patrie pour avoir combattu en faveur de la liberté, comment on bannit de leur retraite les exilés, et l'on proscrit ceux que la proscription a frappés une fois; et ce Français, précédé du renom d'orateur, a gardé le silence. Taisons-nous sur un sujet si triste, nous en dirions trop.

L'aumône enfin sera faite aux patriotes espagnols qui ont cru à la foi des traités, aux patriotes italiens qui ont cru à notre politique de non-intervention. Que l'*étranger se rassure!* cette aumône n'*aura rien qui sorte des bornes de la charité chretienne, ou plutôt catholique, le pape même n'aura pas à se plaindre.*

Pour qui observe, il y a bien des choses dans cette séance. C'est un cours de diplomatie. La révolution de Lafayette est explicitement reniée; la restauration, non quant aux personnes, mais quant aux principes, d'accord avec les traités de la sainte-alliance, la restauration est implicitement avouée. Le *Journal des Débats* n'était indiscret que peu de jours à l'avance; le mot de l'énigme s'entrevoit, et le prix de la paix se devine. Pourtant, des murmures se sont élevés du centre même, quand M. Pagès a dit que notre gouvernement avait peur de l'étranger.

Le mot, il est vrai, est d'un paysan du Danube; il y a peu de convenances à s'exprimer ainsi: l'histoire nous dira s'il y avait peu de vérité. Mais cette peur, hâtons nous de le proclamer, ce n'est point la nation qui l'éprouve; la nation veut que l'indépendance morale garantisse l'indépendance matérielle.

Les nouvelles de ce soir sont trop incertaines pour en tirer aucune induction immédiate. Mais que la Hollande, au lieu de recommencer l'invasion, accepte un traité qui est pour elle l'augure d'*un avenir plus conforme à ses vœux*; que la Belgique courbe la tête et subisse le joug, avec le secret espoir de le secouer; que la Prusse, patiente jusqu'au moment où les veines polonaises seront épuisées de sang généreux; que l'Autriche calcule les profits de sa conquête et de ses alliances plus assurées; que la sainte-alliance tout entière nous guette au défilé d'un oubli insouciant ou des divisions intestines; nous verrons, pour parler l'idiôme de la banque, quel intérêt nous produiront nos humbles complaisances, notre désarmement national, et notre courtoisie de geôliers fournissant la pistole aux libéraux étrangers devenus chez nous des prisonniers d'état. *( Constitutionnel. )*

LES CHAPEAUX DE CUIR.

Après la pièce, la farce. Les chapeaux culbutent les gilets et les lamas; ces messieurs n'en veulent plus. Les lamas deviennent perruques.

Car, dans le silence de ses nuits, le *jeune France* s'est écrié: "Le vulgaire [illegible] de Noé et bâtard, [illegible] notre physionomie [illegible] et nos mœurs antédiluviennes. Transportons le siége de *notre catégorie*; transportons-le des maxillaires à l'os frontal. Il y a de l'avenir dans une tête forte; décidément nous sommes coiffés. Enfoncé les [illegible]!"

Et puis, avec une voix grave: "Il existe un cuir, tissu imperméable, épiderme de bœuf, primitif et virginal emblême des pasteurs. La civilisation en a fait des sangles de mulets. J'en fai mon chapeau."

Rien ne serait plus curieux qu'un livre, une *œuvre d'art*, comme disent les initiés, une histoire synchronique des révolutions successives éprouvées par la coiffure de l'école. On y verrait tour-à-tour les chevelures raides, les ailes de pigeon maudites, les occiputs rasés, les queues doctrinaires et les spirales ossianiques. Véritable chaos de faux-toupets, il y aurait à démêler pour une vie d'homme. Cette poésie sentirait la vanille.

D'abord ce fut le bonnet grec, calotte indépendante; le romantique ressemblait à un ma[illegible]. Puis cette mode se fit publique, faubourg et boutique. Il y eut des calottes pour [illegible], des calottes pour les femmes. Tout [illegible] fut calotté. Le *jeune France* décamp.

Vint le rôle du camail; le camail caverneux, fantastique, qui voit par deux trous, qui balotte dans l'ombre comme une chauve-souris. Les dames nuageuses, au sortir du bal, fixaient de leur œil de feu cette parade de pénitent noir; elles suivaient long-tems avec mélancolie ces têtes encapuchonnées, veloutées de passions et pointues. Et la nuit, des cauchemars délicieux ramenaient le camail dans leurs songes, avec une voix d'homme, une figure d'homme et un corps d'homme. Le camail était heureux.

Mais la révolution de juillet détrôna le camail [illegible] vieille dynastie les deux diables [illegible] ensemble [illegible] le chapeau de feutre [illegible] britannique qui frisait la république [illegible] goût. Ces messieurs l'ont tué par la [illegible]. Sali, conspué, prostitué aux mains des agens de police et des classiques, le chapeau gris meurt. Les marchands d'habits le prennent pour rien.

Enfin parut le cuir bouilli, naturalisé au Palais-Royal par les volontaires hâvrais. Ce fut un délire chez les *jeunes Frances.* Voyez! avoi l'air matelot et Néerlandais; avoir l'air voyageur, artiste à pied qui sue, porte un sac et un album, et gobe de la poussière; qu'elle étendue! Coucher à Vaugirard, et pouvoir dire que ce chapeau a roulé du Mont-Auvert; dire qu'on a [illegible] des cordages, le cabestan, et monté aux huniers! Voilà qui est beau et neuf et magellanique. Cela sent-il la mer! Je connais un *jeune France* qui porte toujours du goudron dans ses poches. *( Figaro. )*

ERRATA.—Dans l'article communiqué, signé J. [illegible] s'est glissé quelques erreurs, dont voici les principales:

4e. ligne, au lieu de *premiers*, lisez *premières*; 4e. alinéa, au lieu de *seconds*, lisez *secondes*; 2e. ligne du 4e. alinéa, au lieu de *avariées*, lisez *assurées*; 2e. ligne, 9e. alinéa, au lieu de *sa propriété*, lisez de *ses propriétés*; 8e. ligne, 9e. alinéa, au lieu de *en donnaient*, lisez *endosseraient*.

## Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

PARTIES.

Navire Merrich, Brown, Pensacole,
Brick Belisarius, Robertson, Baltimore, J. H. Gale
Brick Leone Seuyn, Havane; [illegible] & co
Brick Libe[illegible], Vera-Cruz, R [illegible] Cova
Sloop Jacob, Ca[illegible], Pensacole, [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, des Passes, [illegible] remorqué sur la barre navire [illegible], et [illegible] la goel. Pearl—Il a amené les bricks Elisa et Braganza—Il a fait passer la barre aux navires Gard[illegible] ner et Humphreys, et au brick Noble. [illegible] montait avec un navire—La Porpoise a apporté le sac-aux-lettres du brick Adventurer.

Bateau de remorque Florida, de la passe du S.O., ayant mis en mer le navire Graton et le brick Fingal; il amene dans le port le brick Huston, en 40 jours de la Trinité; le brick Francis Bachelor, en 55 jours de Liverpool, la goel. Magellan, de la Havane; la goel. John Hope, de l'habitation Wilkinson, avec du sucre; le bateau Industry, de la côte; Parti de la passe jeudi à 3 heures P M; à l'ancre en dehors de la barre, 2 navires et un brick, noms inconnus; en dedans, navire Humphrey; 2 bricks à la passe du S. O. Passé au Fort Jackson, le navire anglais Konsbrock, et cinq autres voilles

Brick Bachelor, Cameron, Liverpool.
Brick Houston, Ward, de Grenada.
Brick Braganza, Green, Boston.
Brick Elvira, Grace, Portsmouth.
Goel. Compeer, Linkins, de New-York.
Goel. Magellan, Spicer, de la Havane.
Bat. a vapeur Farmer, Cox, Princeton.
Bat. a vapeur Kentuckian, Jackson, Vicksburg.
Bat. a vapeur Planet, Fleichman, Plaquemine.
Bat a vapeur Volant, Carter, Donaldsonville.

## Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 1er. janvier,

**Le Maçon,**

Opéra en trois actes.

M. Campigny remplira le rôle de Roger.

*Le spectacle sera terminé par*

**LE MARIAGE EXTRAVAGANT,**

Vaudeville en un acte.

**THEATRE** DE LA RUE DU **CAMP.**

AUJOURD'HUI SAMEDI,

Au bénéfice de M. HERBERT, et pour sa dernière représentation.

LE MOYEN DE SE MARIER,

Comédie de Morton—suivie de

LE JOUR DES NOCES,

Petite comédie d'Auchinald—Le spectacle sera terminé par

*LE LENDEMAIN DES NOCES.*

DIMANCHE, 1er. JANVIER,

*LA FEMME SOLDAT,*

Pièce par M. Noah, dans laquelle figurera une compagnie de troupe de ligne—Suivie de

LA FILLE DU MEUNIER.

LUNDI, 2 JANVIER.

A la demande du Public.

GEORGE BARNWELL, ET

TRENTE ANS DE LA VIE D'UN JOUEUR.

SALLE DE BAL,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

*Samedi, 31 décembre,*

**GRAND BAL PARÉ,**

**ET MASQUÉ.**

Dimanche 1er. Janvier,

**Grand Bál paré.**

*Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.*

☞ Le bateau-à-vapeur **FELICIANA**, pour Vicksburgh, &c. partira cet après-midi, à 4 heures. 31 déc

POUR LA FOURCHE INTERIEURE,
*Et les ports intermédiaires.*

Le nouveau bateau-à-vapeur **VOLANT**, capt. Carter, partira aujourd'hui 31 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNÉ & BECKWITH,
31 déc Nouvelle-Levée, No. 15.

*POUR LOUISVILLE, et les ports intermédiaires.*

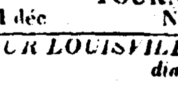

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **KENTUCKIAN**, capt. S. Buckner, partira pour le sus lit

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à YORKE MACALESTER & CO.
31 déc.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine française est aujourd'hui de $7, 00 par baril d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 30 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR, Maire. 31 dec

SUCRE.—50 boucauts sucre, reçus par le bateau-à-vapeur Volant, à vendre par
31 déc TOURNÉ & BECKWITH.

SOCIÉTÉ—Les soussignés informent le public, qu'à compter de cette date, ils ont formé une société pour traiter toutes sortes d'affaires de courtage et de commission, sous la raison de *Victor de la Cova et frère.*

VICTOR DE LA COVA,
31 déc MAURICE DE LA COVA.

ALEXANDRE PAYA, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir un magasin, rue Royale, no. 237, entre Ste. Anne et Dumaine, dans lequel on trouve les articles les plus nouveaux, soit en bijouterie, quincaillerie, librairie, parfumerie, tableaux et gravures, necessaires, cartonnages, &c.
31 déc.—15

## $10 de Récompense.

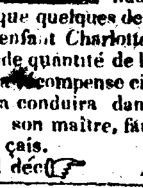

Partie marronne de chez le soussigné, mercredi dernier, 26 décembre, la négresse nommée **PATIENCE**, âgée d'environ 30 ans, belle femme, et d'une forte constitution, elle était vêtue d'une robe de cotonnade, un mouchoir à la tête, elle n'a que quelques dents, elle a emporté avec elle son enfant *Charlotte*, âgée de 13 mois, et une grande quantité de linges.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira dans une des geoles de cet Etat, ou à son maître, faubourg Marigny, encoignure Français.

31 déc☞ Fd. HENRIQUEZ.

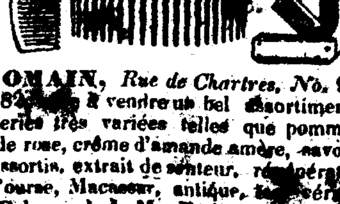

P ROMAIN, *Rue de Chartres, No. 97 et* 182, [illegible] à vendre un bel assortiment de parfumeries très variées telles que pommade, *crême de rose*, crême d'amande amère, savons à odeur assortis, extrait de senteur, régénérateur, huile d'ourse, Macassar, antique, [illegible], eau de Cologne de J. M. Farina, [illegible] de Bayonne, liquide royale, à la rose, à l'ambre, au bouquet &c. ainsi que divers articles trop longs pour être inumérés.

Objets divers, bretelles en gomme élastique, en soie, en coton; gants pour hommes et femmes; cuirs en soie pour hommes, éponges très fines, fers à papillottes, épingles bronzées, peignes de toutes qualités, cartes à jouer, bas de soie pour bals, postiches, fausses queues, perruques, &c. &c. 31 déc—3.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

(Vente continuée.)

Il sera vendu, aujourd'hui 31, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis le [illegible] No. 61, le reste des 200 paniers de Faïence de la manufacture de Clews, en débarquement du navire Albree, venant de Liverpool. 31 déc

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera positivement vendu, dans son magasin d'encan, demain Samedi 31 du courant, à 10 heures précises, une quantité d'articles pour le jour de l'an; [illegible] fine; [illegible] de porcelaine &c. &c. 31 déc.

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI 11 janvier 1832, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, s'il n'a pas été disposé à l'amiable.

Le bail pour *un an* d'une maison située rue de la Levée No. 36 entre les rues Conti et Bienville, dernièrement occupée par M. Duperu. La dite maison est située au centre des affaires et se divise en vastes magasins entre sol logement de famille.

Condition—payable par trimestre avec sûreté à la satisfaction du propriétaire. La clef de la susdite propriétée est déposé chez M. Aicard.
31 dec

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI, 14 janvier 1832, à midi précis il sera vendu à la Bourse de Hewlett:

Une Terre située dans la Paroisse de Lafayette, comté des Attakapas, contenant 18 arpens de face au bayou [illegible] de Tortue à quarante arpens de profondeur, bornée d'un côté par les terres de M. [illegible] Guidry et de l'autre par celle de M. [illegible] Navarre.

*Condition*—6 et 12 mois de credit payable en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 31 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

Il sera vendu samedi 31 du courant, à midi, à la Bourse,

**UN LOT DE TERRE,**

avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Constance et Barthélemi, mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la première rue, sur 62 pieds de face à la seconde, tel qu'on le verra sur le plan qui sera exposé à la Bourse, Les améliorations consistant en une double cuisine, un puits, une écurie qu'on loue $15.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés par-devant Wm. Christy not. pub. 31 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 7 janvier prochain, à midi, à la Bourse il sera vendu

*DEUX BEAUX TERRAINS,*

situés rue Tréme, entre les rues Jackson et du Canal. Ces terrains mesurent chacun 32 pieds de face sur 128 de profondeur, et sont bornés d'un côté par la propriété de M. Hamilton et de l'autre par celle de M. Joseph Kenton, comme on peut le voir par le plan exposé maintenant à la Bourse. Les dits terrains sont situés à 120 pieds de la rue du Canal, et dans une partie de la ville qui s'est beaucoup améliorée et où l'on a [illegible] considérablement depuis deux ans.

*Conditions:*—6 et 12 mois de crédit, payables en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez M. Christy, esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
31 décembre

*PAR ISAAC L. M'COY.*

AUJOURD'HUI 31 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse, l'esclave MARY, de 30 ans, travaillant aux champs. On ne garantit que la propriété.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés et tirés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. L'acte de vente se passera en l'étude de M. Y. Lewis, notaire. 31 déc

GRENADIERS.

*ATTENTION!!!*

La Compagnie prendra les armes dimanche, 8 Janvier, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Équipement complet, pantalon bleu et veste bleue.

Par ordre du capitaine,
A. D. GUESNON,
31 dec. sergent-major.

Premier Essai en Amérique
DE LA DIRECTION DES AEROSTATS, ET

**6ème. Ascension**

DE

*Mr. ADOLPHE THEODORE,*

Le Dimanche, 1er. janvier 1832,

*à une heure de l'après-midi, si le temps le permet.*

L'ASCENSION aura lieu dans la cour du Collège, rue de Condé. La porte s'ouvrira à onze heures; à midi, une musique militaire annoncera le commencement de la fête et précédera le départ d'un petit BALLON-courier. A midi et demi, un second BALLON, supportant un petit navire, s'élèvera dans les airs, où il y aura détonnation d'une pièce d'artifice. A midi trois-quarts sera lancé un grand POISSON-VOLANT, et, parvenu à une moyenne hauteur, il s'en détachera un parachûte supportant deux tourterelles, dédiées à Mme. Roman, épouse de S. E. le Gouverneur de cet Etat.—A une heure, l'Aëronaute se placera dans sa nacelle et saluant les spectateurs avec le drapeau américain, il s'élèvera rapidement dans les hautes régions célestes.

*Prix des places:*

Premières, assis sur des gradins, $1 50
Parterre, debout autour du cirque, 1 00
Les enfans au-dessous de 10 ans, 50
Même prix pour les personnes de couleur.

*Nota.* Un rapport sera fait à M. le maire, par le voyer de la ville, relativement à la solidité des gradins disposés pour les spectateurs.

☞ Il ne sera pas délivré de contre-marques: on trouvera des billets d'entrée aux dépôts indiqués précédemment, ainsi que chez l'aëronaute, Hôtel de la Marine et à un bureau qui sera établi à la porte de la cour où s'effectuera l'ascension. 28 déc—3

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes:

Toile cretonne 4-4; perkaline noire et grise; bas et demi-bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes; billes et queues de billard; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne; marasquin; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Deschack, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.

A. SENECAL,
30 déc rue de Chartres, no. 147

ECOLE DE DEMOISELLES,

*Rue Bienville, No. 87.*

MADAME SMITH fera de nouveau l'ouverture de son ECOLE DE DEMOISELLES, lundi 2 janvier, on y enseignera les branches *ordinaires* d'une éducation anglaise; le Français, l'Espagnol, le dessin, et l'usage des globes.

CONDITIONS—P[illegible] élèves qui sont dans les classes élevées [illegible] pour les classes inférieures $4—Le Français, [illegible], dessin se paient à part Mme. Smith sera aidée des meilleurs professeurs qu'on puisse se procurer. 29 déc.—3

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par
29 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 31 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, pour sortir une société, les esclaves suivants; savoir:—

Horace, âgé de 28 ans, laboureur et nègre de champ; S[illegible], âgé de 24 ans, accoutumé au travail d'une forge; Rubin, âgé de 28 ans; Phil, âgé de 24 ans; Gabriel, âgé de 23 ans; Ralph, âgé de 16 ans, nègres de champs, et laboureurs; Mary, négresse âgée de 17 ans; Charity, griffonne âgée de 18 ans; Permelia, négresse de 17 ans; Silda, [illegible] de 19 ans; toutes quatre domestiques de maison.

Les susdits esclaves sont bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible] décembre.

PAR F. DUPLESSIS.

Il sera vendu à la Bourse Hewlett, mercredi 4 Janvier 1832, à midi,

**[illegible] BEAUX TERRAINS,**

dont [illegible] situés à proximité du canal et du bassin Carrondelet, et 8 au faubourg Montégut à peu de distance de la superbe Presse à Coton de la Levée. La position avantageuse de ces Terrains près de deux grands entrepôts de commerce, assure à ceux qui s'en rendront acquéreurs un placement solide, et dans peu d'années d'immenses bénéfices. Ils sont amplement désignés sur les plans faits par L. J. Pilié, aide-voyer, et qui sont exposés à la susdite Bourse; savoir:

1o. Nos. 1 et 2, situés entre les rues Toulouse et St. Louis, ayant chacun 26 pieds 7 p. 6 l. de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 p. 4 l. de profondeur.

2o. Celui marqué A. ayant 35 pieds 10 p. 4 l. de large, dont 34 pieds [illegible] font face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

3o. Ceux marqués B. C. D. ayant chacun 35 pieds 10 p. 4 l. de face à la rue d'Amour ou rue 5me. sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 11 p. 2 l. sur la ligne du fond.

4o. Ceux marqués E. F. G. ayant chacun 35 pieds 10 p. 2 l. de face à la rue d'Amour sur 159 pieds 10 p. 2 l. de profondeur, et 35 pieds 9 p. 4 l. sur la ligne du fond.

5o. Enfin celui marqué H. ayant 35 pieds 10 p. 2 l. de large dont 34 pieds 2 p. 2 l. font face à la rue d'Amour, sur 159 pieds 18 p. 2 l. de profondeur et 35 pieds 9 p. 4 l. sur la ligne du fond.

Conditions—Un quart à 6 mois, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs, qui devront se faire mettre en possession des dites propriétés, également à leurs frais.
[illegible] déc—9

## AUJOURD'HUI

## LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

## NATCHITOCHES.

23ÈME. CLASSE DE 1831.

*Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.*

GROS LOT

**10,000 Piastres!!!!**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | LOT | DE | $ 3,000 | $ 3,000 |
| 1 | " | " | 1,500 | 1,500 |
| 1 | " | " | 1,000 | 1,000 |
| 1 | " | " | 800 | 800 |
| 1 | " | " | 625 | 625 |
| 6 | " | " | 500 | 3,000 |
| 6 | " | " | 300 | 1,800 |
| 6 | " | " | 200 | 1,200 |
| 156 | " | " | 50 | 7,800 |
| 156 | " | " | 20 | 3,120 |
| 624 | " | " | 8 | 4,992 |
| 7800 | " | " | 4 | 31,200 |

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS........$ 4
DEMI BILLET.......... 2
QUARTS DE BILLET...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
31 déc J. B. FAGET, *Directeur.*

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co, à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet daté le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54. 20 déc—[illegible]

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

*Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.*

L. *CHOISNE* a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles: crême d'amande amère de Demarson; eau de fleur d'oranger triple; eau de rose; Régénérateur des cheveux; huile Phiotrix de Guéland, opiat liquide; extrait d'eau de Cologne de Demarson: savons superfin [illegible] odeurs; parfum de toilette; huile superfines assorties; rouge fin pour la ville et le théâtre; crême de Perse, de limaçon et de concombres très fraiche; poudre de patates pure, pour rafraichir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de fachet parfumeri: do de jolis gants pour dames; do bourse riches do jarretières; do bretelles en tout genres; do peignes en tout genre, d'écaille, de buffe et autres; do grands peignes nouvelle mode; do brosses à dents, manches d'ivoire &c. do brosses d'habit, à tête unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de Limaçon, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades, de première qualité et à des prix très modérés.
30 déc

OBJETS DE MODES.

MME. MONROSE, rue de Chartres, No. 83, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'habillements d'enfants, de toutes grandeurs et toutes couleurs, à la dernière mode!!! Petits manteaux, petites robes pour jeunes demoiselles.

Broderies fines, (savoir): canezous, pellerines en tul bobin, mousselines, dentelles, valenciennes, &c. &c. Souliers de dames, brodequins de diverses couleurs, jolies capotes à la mode pour petites et grandes personnes, casquettes d'enfants, poupées, et différents objets d'étrennes à des prix très modérés. 28 déc—6

RUE ROYALE No. 188.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *manteaux, bottines et souliers* en peau, en satin de toutes couleurs et en prunelle, pour femmes; aussi un joli choix d'habillemens en drap et en *circassienne*, casquettes d'enfant, rubans, gants, fleurs et réticules pour femmes &c. &c.

[illegible] un magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre au détail et tout à bon marché.
[illegible] déc—1m. V. GOUY.